

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de la Somme
Arrondissement de Montdidier



SIAEP
GUERBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2023

Délibération DCS 2023/11

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
Séance du 26 septembre 2023**

Date de convocation : **15 septembre 2023**
Heure de début de séance : **18h50**
Secrétaire de séance : **Mme Françoise Casier-Tilliet**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

Mmes et Mrs : Philippe Fagoo ; Philippe Carpentier, Clément Ledoux, Stéphane Delaporte, Georges Lhotte, Yves Cottard, Michel Million ; Valérie Boitel ; Bruno Lengrand ; Christian Carrette ; Françoise Casier-Tilliet, Frédéric Carpentier ; Jean-Michel Dely, Karine Verqueren*, Marcel Chaneac; Emmanuel Alves Dos Santos, Jean-Pierre Destombes ; Nadine Pairaud*; Yves Gautier ; Pierre-Philippe Snoy-Dupuis ; Nicolas Martin ; David Fournet ; Jean-Marie Carré, Benjamin Bizet ; Antoine Loquet*, Yves Vieil, Jean-Claude Gout , Cyrille Cleuet ; Aurore Ramu ; Hervé Etevez, Thomas Soufflet ; Alain Soufflet, Gary Bail, Fabrice Lessire*, Frédérick Boquet, Tiphaine Guillaume*, Thierry Quentin ; Lydia Doinel, Jean-Louis Gradel , Jean-Pierre Cozette, Jean-Luc Grimal*, Bruno Caron, Christophe Dumont
(*suppléant)

Représentés : **Pouvoir** de Roger Parzybut à Bruno Lengrand, de Roger Delaruelle à Frédéric Carpentier, de Sebastien Rubigny à Cyrille Cleuet, de Philippe Lefèvre à Tiphaine Guillaume, de Brigitte Devismes à Jean-Luc Grimal

OBJET : Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité lors du lancement de travaux de renouvellement de conduites dans diverses communes du syndicat.

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création à compter du 01/10/2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de technicien relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35h00.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 mois allant du 01/10/2023 au 30/11/2023 inclus.

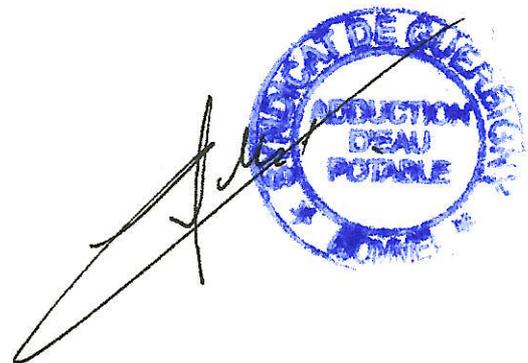
Il devra justifier d'un diplôme équivalent au niveau BAC +2 dans les métiers de l'eau.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 452 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Membres en exercice	83	Votants :	47
Présents :	42	Pour :	47
Absents :	41	Contre :	0
Pouvoir : 5	5	Abstention :	0

Pour extrait conforme
Le Président,



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 27/09/2023 et transmission par voie dématérialisée le 27/09/2023. La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication